

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 juillet 2015

OBJET

**02 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE SERVICE DES ESPACES VERTS**

N° 2015-07-02

NOMENCLATURE : 8/6/1

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juillet 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 9

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER  
Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER  
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET  
Yvon LERAT donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Absent : 1

Catherine RENAUDEAU

Nombre de membres :

en exercice.....29  
présents.....19  
ayant un pouvoir...9  
votants.....28

**Délibération**

Rapporteur : Catherine CADOU

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le code du travail,  
**Vu** la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,  
**Vu** la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,  
**Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,**  
**Vu la loi n° 97-940 du 16 octobre 2007 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes,**  
**Vu la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,**  
**Vu** le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,  
**Vu** le décret n° 92-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,  
**Vu la circulaire du 8 avril 2015 sur la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,**  
**Vu** l'avis donné par le Comité Technique lors de sa séance du 25 juillet 2015.

Publié le 13/07/15

Accuse de réception en préfecture  
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE02-  
2015  
Date de télétransmission : 13/07/2015  
Date de réception préfecture : 13/07/2015

Vu les crédits nécessaires à la rémunération d'un apprenti inscrits au budget 2015 au chapitre 12, article 6417 et 6457 de nos documents budgétaires,

**Considérant** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité, et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

**Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :**

**- D'AUTORISER la signature d'un contrat d'apprentissage, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, pour une affectation auprès du service des espaces verts du Centre Technique Municipal.**

Pour extrait conforme,

Le 09 juillet 2015,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 13/07/15

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE02-  
DE  
Date de télétransmission : 13/07/2015  
Date de réception préfecture : 13/07/2015